

FONDS  
DE DOTATION

M —  
— G



Devenir mécène

## Le fonds de dotation MG

Créé en 2020 par les architectes associés de l'agence a/LTA, le fonds de dotation MG répond à la volonté de ses fondateurs de décloisonner les disciplines et d'expérimenter pour penser la fabrique des villes et des paysages de demain.

Organisme d'intérêt général à but non lucratif, le fonds de dotation MG a pour mission le développement et la diffusion de la pratique architecturale et artistique.

Domicilié à Rennes, le fonds de dotation MG a choisi la Bretagne comme terre d'expérimentations. Il soutient des projets culturels à la croisée de l'art et de l'architecture, dans une optique d'étude et de valorisation des territoires bretons.

## Projets en cours

**Muz Yer (35)** - Parcours de 8 nichoirs conçus par 8 architectes français et internationaux (Kengo Kuma, Dominique Perrault, ...) sur 8 km à Rennes, pour construire un point de vue original sur l'architecture contemporaine et ses relations à la nature.

**Château de la Garenne (56)** - Cycle de résidences de recherche et de création en art et architecture au sein de ce bâtiment emblématique de la ria d'Étel.

**Destination Bunker (56)** - Projet de parcours artistique issu de la revalorisation d'un patrimoine architectural en désuétude que sont les bunkers qui peuplent les plages du littoral breton.





## **Devenir mécène du fonds de dotation MG, c'est :**

- Favoriser le développement de la vie culturelle en Bretagne et affirmer son soutien à la création artistique et architecturale.
- Renforcer son ancrage local et participer à la valorisation et l'attractivité de son territoire.
- Valoriser l'image de son entreprise en communiquant son engagement pour des projets d'intérêt général auprès de ses clients, prospects et partenaires.
- Bénéficier d'avantages fiscaux, 60% du don étant déductible de ses impôts.
- Renforcer sa communication externe et sa visibilité : mention, logo et descriptif de l'entreprise sur les supports de communication (carton d'invitation, site internet, newsletter, programme, panneaux de signalétique, cartel d'oeuvre dans l'espace public...), retombées presse associées à celles de l'opération soutenue.
- Être invité aux événements de la programmation : inaugurations, soirées privées, expositions, conférences, rencontres, visites guidées...
- Rencontrer des artistes, des architectes sur des temps privilégiés riches en échanges, mais aussi des partenaires, collectivités locales, clients, prospects.
- Créer un vecteur de communication interne en sensibilisant ses salariés à des causes d'intérêt général et en mobilisant leurs savoir-faire (mécénat de compétences)

# Dons, avantages fiscaux et contreparties

## Fiscalité

Ouvert aux entreprises et aux particuliers, le fonds de dotation MG bénéficie du régime fiscal du mécénat :

- Pour les particuliers, une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 %** du montant du don est accordée, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Les entreprises peuvent obtenir une **réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 %** du montant du don, dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires HT. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

## Nature du don

Les actions de mécénat peuvent s'opérer sous plusieurs formes :

- Mécénat **financier** (ou en numéraire) : don d'une somme d'argent.
- Mécénat **en nature** : don de produits ou services.
- Mécénat **de compétences** : don du savoir-faire du mécène (l'entreprise réalise en direct des prestations en mettant à disposition ses compétences et ses salariés).

Les mécènes peuvent choisir de :

- soutenir les actions du fonds de dotation MG **dans sa globalité**,
- cibler un **projet spécifique** auquel ils souhaitent être associés.

Les dons peuvent ainsi être réguliers (conventions pluriannuelles) ou ponctuels.

## Apports et contreparties

Les contreparties varient selon le montant du don. Elles sont déterminées au cas par cas, selon la nature des projets soutenus. Quelques exemples :

- **5 000 € (2 000 € après défiscalisation)**

Visibilité sur des supports de communication, invitation aux inaugurations et autres événements.

- **10 000 € (4 000 € après défiscalisation)**

Visibilité sur tous les supports de communication, invitation aux inaugurations et autres événements, visites guidées d'expositions et installations dans l'espace public.

- **25 000 € (10 000 € après défiscalisation)**

Visibilité sur tous les supports de communication, invitation aux inaugurations et autres événements, visites guidées d'expositions et installations dans l'espace public, rencontre privilégiée avec un artiste, un architecte... (dîner, visite d'atelier).



## Contact

Eléonore Maisonabe, Coordinatrice générale  
02 99 26 33 26 / 06 31 71 83 05  
contact@fonds-mg.fr

Fonds de dotation MG  
22, avenue Henri Fréville - 35200 Rennes  
www.fonds-mg.fr